



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal Souche), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé Alotto), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

DEL2023_085 : Faune sauvage - Convention pluriannuelle avec le Tichodrome

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901 basé au Gua, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille environ 1800 à 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes par an. Il répond également à une très grande sollicitation du public (plus de 5000 appels par an).

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la Nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

La présente convention pluriannuelle a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat de 3 années entre le Tichodrome et la commune de Champagnier, afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Afin de soutenir les actions du Tichodrome, la commune s'engage à verser une subvention annuelle révisable chaque année (à titre indicatif, le montant 2024 est de 0,15 € par habitant).

Vu la convention pluriannuelle de prise en charge de la faune en détresse proposée par le Tichodrome, représentée par Mme Roxanne Cialdella, présidente ;

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :


- **D'approuver** les termes de la convention pluriannuelle de prise en charge de la faune sauvage en détresse ;
- **De valider** la durée de ladite convention de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Jean Paul JULIEN
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le :
Publié le : 22 DEC. 2023 22 DEC. 2023